

# AG extraordinaire de l'UNSS - 6 novembre 2014

## Intervention sur les statuts Serge CHABROL SNEP-FSU

Nous réclamions depuis des années une modification des statuts de l'UNSS, pas pour transformer en profondeur l'UNSS, mais pour les adapter à une situation qui a évolué.

Nous avons formulé des propositions et les avons adressées au Ministère lorsqu'il s'est engagé à procéder à des modifications des statuts de l'UNSS.

Ces propositions, le SNEP-FSU les a rendues publiques (voir notre site ouvert à tous et toutes).

Je ne vais pas rentrer ici dans leur détail mais préciser qu'elles visaient notamment :

- à confirmer l'intégration du sport scolaire dans le service public d'éducation, avec ses valeurs, ses objectifs, tout en fonctionnant sous forme associative ;
- à améliorer la représentation démocratique de toutes celles et de tous ceux qui contribuent à l'existence et au fonctionnement de l'UNSS ;
- à confirmer la présence, la fonction et les responsabilités de directrice et de directeur de service départemental et régional UNSS et de leurs adjoints, à assurer à tous les cadres les mêmes droits du point de vue de leur position statutaire, permettant à tous les cadres d'être affectés à l'Education Nationale.

### **Qu'en est-il dans le texte qui est aujourd'hui soumis à nos débats ?**

**Sur le premier point**, notons par exemple dès le début du texte, la confirmation des objectifs de l'UNSS et son lien consubstantiel avec l'EPS, avec à la fois l'accès aux activités physiques, sportives et artistiques par la pratique concrète mais aussi l'apprentissage de la vie associative. Élément nouveau : l'affirmation de la promotion et de la défense des valeurs de laïcité, correspond à une proposition du SNEP-FSU.

Par contre, nous contestons que le directeur national de l'UNSS ne soit plus un fonctionnaire de l'Etat. Rappelons que les précédents-es ont toujours été des fonctionnaires issus des corps d'enseignants d'EPS. Nous souhaitons que cela reste le cas.

### **Sur la représentativité, des évolutions notables :**

Premier axe qui correspond à une demande que nous avons formulée, l'entrée de représentants des collectivités territoriales dans les instances. C'est une bonne chose compte tenu du poids de celles-ci dans le fonctionnement réel du sport scolaire du second degré.

Deuxième évolution positive, l'entrée de représentants élèves dans les instances nationales et l'augmentation de leur nombre au niveau local. C'est positif, en espérant que nous trouverons dans les CNVL ou CAVL des élèves intéressés par le sport scolaire et si possible licenciés à l'UNSS. Mais il est vrai que la procédure d'élection prévue dans les statuts précédents était difficile à mettre en œuvre.

Les évolutions concernant les représentants syndicaux des enseignants d'EPS permettent une meilleure prise en compte du fait démocratique puisque la situation antérieure, qui joue encore aujourd'hui, aboutissait à ce qu'une organisation, le SNEP-FSU, qui a obtenu 84,5 % des voix aux dernières élections professionnelles avait 3 sièges à l'AG quand la deuxième organisation, le SE UNSA, avec 7,5% des voix y avait aussi 3 sièges. Pire l'UNSA avait au total 4 sièges, le Ministère ayant décidé que le siège attribué dans les statuts à la FEN (organisation disparue), revenait à l'UNSA éducation, alors que depuis la disparition de la FEN, la FSU est plus représentative que l'UNSA.

De même au niveau local, le passage de deux à trois représentants syndicaux des enseignants d'EPS permettra une représentation plus conforme au réel.

Notons tout de même que si la proportionnelle s'appliquait de façon brute, les résultats actuels des élections professionnelles donneraient, à l'AG et au CA, tous les sièges au SNEP-FSU. Dans un souci d'expression pluraliste, le SNEP a lui-même proposé que les statuts prévoient que les deux organisations les plus représentatives siègent dans les instances.

Mais nous voulons ici dire qu'il va y avoir problème sur un point dans la nouvelle rédaction des statuts. En effet ceux-ci prévoient qu'au niveau du conseil régional UNSS, siègent les deux organisations les plus représentatives au plan national, plutôt qu'au plan régional. Comment le ministère ou le rectorat va-t-il se justifier dans le cas de figure où une organisation, ne faisant pas partie des deux les plus représentatives au plan national serait par contre plus représentative que l'une d'elle, dans une académie. Ce sera difficile à expliquer à cette organisation, mais aussi aux collègues. Nous présenterons un amendement.

Nous regrettons que n'ait pas été maintenu un siège pour la fédération syndicale de l'éducation la plus représentative.

Le Ministère a fait le choix de créer un siège pour le syndicat des personnels de direction le plus représentatif. Nous ne nous y sommes pas opposés, même si les positions prises sur le sport scolaire, par le syndicat actuellement le plus représentatif, avec un dossier entièrement à charge contre les AS et le sport scolaire dans sa revue l'an passé et son appel persistant à refuser la présidence de l'AS inscrite pourtant dans la loi, fait que les enseignants d'EPS comprennent mal que le SNPDEN UNSA puisse rentrer à l'AG d'une fédération qu'il n'arrête pas de critiquer. Espérons seulement qu'être dans les instances amènera ce syndicat à une vision plus positive du sport scolaire ainsi que de la responsabilité et du rôle important des personnels de direction pour son développement.

Nous avons constaté l'augmentation du nombre de représentants des fédérations de parents à l'AG. Cela ne nous pose pas de problème. Encore faut-il que le statut de délégué-parent s'améliore pour faciliter leur présence aux réunions.

### **Quant à notre troisième grande préoccupation, celle des cadres, elle est pour grande partie entendue.**

La formulation retenue disant qu'ils sont « détachés ou mis à la disposition de l'association par le ministre de l'éducation nationale » prend en compte la situation d'aujourd'hui, mais permet de poursuivre le mouvement de retour de tous les cadres dans le giron de l'éducation nationale. Nous aurions sans doute préféré qu'il soit noté qu'ils sont mis à la disposition et exceptionnellement détachés (les professeurs d'école sont obligatoirement en position de détachement par exemple). Nous rappelons que nous souhaitons qu'à la prochaine rentrée, l'ensemble des enseignants d'EPS, cadres de l'UNSS, soient affectés à l'éducation nationale et mis à la disposition de l'UNSS. Le Ministère s'était engagé à travailler avec la DAJ et le Ministère des sports pour que tous les obstacles éventuels soient levés. Nous souhaitons que ce dossier évolue positivement et rapidement.

Nous avons demandé que soient inscrites les mêmes responsabilités, adaptées bien sûr aux niveaux dans lesquels ils exercent leurs missions, pour les directeurs et adjoints des services régionaux et départementaux de l'UNSS. Nous avons été entendus, sauf sur deux points qui nous amèneront à proposer un amendement.

Il n'est notamment pas possible de ne pas inscrire dans les statuts que le Directeur ou la Directrice Départementale.e est responsable de l'organisation des rencontres et compétitions sportives départementales puisque c'est là l'axe principal de son travail. De même il nous semble indispensable qu'il puisse émettre des avis concernant le ou les personnels affectés à la direction départementale de l'UNSS. Ces deux missions sont notées pour le niveau régional.

Au moment où certains DASEN (ou Recteur, cf celui d'Aix Marseille) tentent de transformer le rôle des directeurs et directrices de l'UNSS en leur confiant des tâches hors sport scolaire du second degré et hors gestion, animation, développement de l'UNSS, il faut réaffirmer fortement que les cadres de l'UNSS sont à la disposition de l'UNSS pour faire vivre, animer, gérer l'association, notamment en organisant les compétitions, avec l'aide des districts, mais ne sauraient être utilisés pour d'autres tâches, même si celles-ci ont trait à l'EPS ou au sport, par exemple la répartition des installations. Ce n'est pas leur rôle et si cela ne peut pas être inscrit dans les statuts de l'UNSS, ceux-ci doivent être assez précis sur les missions des cadres pour éviter les dérives.

Nous regrettons que l'on n'ait pas profité de cette révision des statuts pour dire que les cadres de l'UNSS doivent prioritairement être des enseignants d'EPS, au-delà de ce qui est indiqué : fonctionnaires de l'Etat. La connaissance du sport scolaire de second degré, l'investissement à l'UNSS est indispensable pour bien gérer et animer l'UNSS.

**Pour conclure**, je dirai au nom du SNEP-FSU que nous sommes face à un texte qui représente des avancées importantes. Dès le départ de la réflexion, nous avons demandé à être consultés et cela a été le cas. Il est le résultat de concertations approfondies, avec une écoute notable des services du ministère et du cabinet, un souci d'avancer.

Il peut encore être amélioré, c'est pourquoi nous présentons quelques amendements.